



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2017

AGENCE EUROPEENNE DES MEDICAMENTS : LA COMMISSION EUROPEENNE VALIDE LA SOLIDITE DE LA CANDIDATURE FRANCAISE

La France réaffirme sa détermination à accueillir l'Agence Européenne des Médicaments (AEM). La Commission européenne, dans son rapport d'évaluation publié le 30 septembre, a estimé que la candidature française remplissait bien les 5 critères garantissant un fonctionnement continu et efficace de l'agence.

En effet, la candidature de Lille saura garantir une relocalisation des 900 personnels de l'AEM et la continuité de l'activité grâce notamment à un bâtiment sur-mesure, un réseau de transports et une desserte en 50 minutes vers l'aéroport international de Paris-Roissy CDG pour les 36 000 visiteurs et experts internationaux qui y viennent chaque année ; une offre scolaire du primaire au lycée grâce à l'école européenne et des classes internationales pour tous les enfants du personnel ; un marché du travail dynamique pour chaque conjoint dans une région riche d'entreprises de haut niveau ; un cadre de vie exceptionnel et un accompagnement sur mesure tout au long du processus de transition. La proximité géographique de Lille avec Londres permet aux personnels prêts à suivre l'agence et ceux qui désireraient rester à Londres temporairement ou durablement de poursuivre leur carrière au sein de l'Agence. C'est également ce qu'a relevé la Commission dans son rapport d'évaluation.

Aux atouts géographiques et économiques de la France, s'ajoutent d'autres atouts : celui de s'inscrire dans un environnement de recherche et d'innovation parmi les plus favorables au monde, sur un territoire fertile pour les activités de santé. Terre d'accueil de prédilection des industries du médicament humain, vétérinaire et des biotechnologies, la France attire les chercheurs reconnus internationalement pour leur expertise. L'AEM bénéficiera d'un contexte scientifique et industriel d'exception et pourra puiser dans ce vivier les compétences dont elle aura besoin.

L'AEM exerce une mission essentielle pour la santé des citoyens européens, en rendant possible l'accès à des traitements innovants et en surveillant les effets indésirables potentiellement dangereux de tous les médicaments. La force et la crédibilité de l'AEM résident incontestablement dans l'expérience et la compétence de ses agents.

Choisir la France pour relocaliser l'AEM, c'est offrir à cette agence la possibilité d'inscrire ses actions et réussites dans la continuité. Le Gouvernement français s'est engagé à mettre tout en œuvre pour assurer une relocalisation réussie.

Agnès BUZYN
*Ministre des
Solidarités et de la Santé*

Nathalie LOISEAU
*Ministre en charge des
Affaires Européennes*

Martine AUBRY
*Maire de la
Ville de Lille*

Xavier BERTRAND
*Président de la région
Hauts-de-France*

Damien CASTELAIN
*Président de la
Métropole Européenne de Lille*

Pour aller plus loin :

www.emainlille.eu

www.consilium.europa.eu/fr/policies/relocation-uk-based-agencies/ema/

Contact presse | Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 60 65 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : 01 43 17 53 53 – presse.dcp@diplomatie.gouv.fr